

CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Date de la convocation : 19/08/2021

Lieu de réunion : Salle des Fêtes d'Esprels

Sont Présents : Messieurs Clément ARTAUX, Stéphane COIGNUS, David DORNIER, Aurélien MOUGIN, Bruno MOUGIN, Raphaël NOUVEAU, Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD, Pierre THOMET, Bernard VOYNNET, Mesdames Sandra GRENOT, Audrey MARICHIAL, Claire NOEL.

Secrétaire : Sandra GRENOT.

Absents excusés : Cédric BRUNET (procuration à Nicolas PLANCHON) et Katia JACQUET (procuration à Michel RICHARD).

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 27 mai 2021 a été adopté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

N° 37/2021 : ENCAISSEMENT DE CHEQUE

-autorise le Maire à procéder à l'encaissement de tous chèques de toute nature et provenant de tous organismes quels qu'ils soient ;

-charge le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

N° 38/2021

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET FORET

-décide de modifier le budget « forêt » comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 : Contrats prestations services	7500.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7500.00 €	
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		7500.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		7500.00 €

N° 39/2021
CONTRAT GROUPE RISQUE PREVOYANCE
DU 01/01/2022 AU 31/12/2027
(POSSIBILITE DE PROLONGATION POUR UNE ANNEE SUPPLEMENTAIRE POUR
MOTIFS D'INTERET GENERAL)

-décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de Gestion de la Haute-Saône va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

-prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Haute-Saône à compter du 1er janvier 2022.

N° 40/2021
EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE HAUTE TENSION REALISEE PAR ENEDIS :
CONVENTION DE SERVITUDES (PARCELLE COMMUNALE ZC N°86)

- accepte la pose des ouvrages électriques mentionnés ci-dessus et de leurs accessoires selon le tracé fourni par ENEDIS (parcelle cadastrée ZC n°86 « chemin des Combes »),
- accepte l'attribution, à ce titre, d'une indemnité unique et forfaitaire d'un montant de 45 € qui sera versée lors de l'établissement de l'acte notarié formalisant ces dispositions (aux frais d'ENEDIS),
- valide les clauses de la convention de servitudes présentée à cet effet,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment la convention de servitudes.

N° 41/2021
PROJET OUVERTURE D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

-charge le Maire de prendre contact avec les services de La Poste afin de connaître les modalités pratiques et financières relatives à l'ouverture d'une agence postale communale.

N° 42/2021
PROJET DE CONTRAT ETAT-ONF – DELIBERATION CONTRE
LE PROJET DE CONTRAT PROPOSE PAR L'ETAT

CONSIDERANT :

-Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,

-Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,
 - L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
 - L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
 - Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
 - Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,
-
- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
 - exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
 - demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
 - demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
 - autorise le Maire à signer tout document afférent.

N° 43/2021

LOYER LOCAL 2 PLACE ARMAND EME

- décide de louer le local communal situé 2 place Armand Eme, moyennant un loyer mensuel de 260 €. Le dépôt de garantie est fixé à 260 € ; il correspond à un mois de loyer,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment le contrat de location.

CONTRATS DE PRETS « LOTISSEMENT LA VOIE VERTE »

Ajourné

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 07 septembre 2021

Le Maire, Michel RICHARD